

# La charte de la plongée en eau douce



www.riedbleu.free.fr

## Avant la plongée :

1. Renseignez-vous sur les autorisations nécessaires à l'organisation de la plongée.
2. Tenez compte des périodes de reproduction des espèces.
3. Privilégiez le covoiturage pour vous rendre sur le lieu de plongée.
4. Garez les voitures de façon à ne pas gêner les autres usagers et à ne faire aucun dégâts à la flore et à la faune.
5. Attention aux savons liquides utilisés pour enfiler la combinaison. Ils contiennent souvent des détergents toxiques pour les organismes aquatiques.
6. Adaptez votre lestage, quantité et répartition, pour une bonne stabilisation et position sous l'eau.
7. Attachez tous les instruments.
8. Privilégiez les palmes courtes et souples.
9. Ne dégradez pas les berges lors de la mise à l'eau.

Invertébrés fixés

Périodes de reproduction  
(en rouge)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens												
Oiseaux												
Insectes												
Mammifères												
Poissons												

## Pendant la plongée :

1. Adoptez une position horizontale avec les palmes relevées.
2. Palmez doucement et évitez tout contact avec le fond.
3. N'arrachez pas les plantes aquatiques.
4. Ne dérangez pas les animaux (poursuite, éclairage puissant, nourrissage).
5. Attention aux bulles qui perturbent les invertébrés fixés sur les branches immergées ainsi que les nids des oiseaux d'eau.
6. N'émergez jamais pour discuter à faible profondeur, sortez loin des berges et gonflez les gilets afin d'éviter les dégradations des berges peu profondes avec les palmes.
7. Effectuez les exercices en pleine eau.

## Après la plongée :

1. Triez les déchets lors des collations et autres manifestations.
2. Évitez les emballages en plastique.
3. Économisez l'eau.